COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 MARS 2025

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 25/03/2025, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mathieu GAGET, Maire.
Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Béatrice JOBERT à Alexandre CACALY, Emilie JULLIEN à Nicolas BACCONNIER, Géraldine LAVIELLE à Andrée LIGONNET, Diane ROCHET à Bernadette CACALY, Carole BARBIER à Cécile PUVIS DE CHAVANNES, David CICALA à Sophie GAULTIER, Gregory RONDOT à Beatrice PERRET

Absents : Henri HOURIEZ, Quentin CICALA, Sebastien BERENGUER, Yoan LLORED.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Christian BRAYER a été désigné(e).

DELIB 2025.03.31.16

OBJET : Répartition des crédits 2025 dans la subvention ' Activités des écoles '

Madame Cécile PUVIS DE CHAVANNES, adjointe déléguée à l'Education, expose aux membres du Conseil Municipal, que lors du vote du budget primitif 2025, une ligne budgétaire relative aux subventions attribuées aux coopératives scolaires a été votée.

Il convient d'établir en partie une ventilation de ces crédits au sein des coopératives scolaires, qui est basée sur le nombre d'élèves et sur les projets pédagogiques, de sorties ou de séjours scolaires, organisés par les écoles.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur les répartitions suivantes :

Pour les écoles maternelles, cette subvention concerne :

- des projets pédagogiques,
- des sorties scolaires sans nuitée,
- des activités culturelles,
- un cadeau de Noël individuel ou collectif, et un goûter de Noël

Maternelle Marronniers : 5 850 €
Maternelle Bellevue : 5 250 €
Maternelle Moines : 3 850 €

Pour les écoles élémentaires, cette subvention concerne :

- des projets pédagogiques,

- des sorties scolaires avec ou sans nuitée,
- des activités culturelles,
- un goûter de Noël.

Elémentaire Marronniers : 22 000 €
Elémentaire Tilleuls : 8 850 €
Elémentaire Moines : 5 850€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE la répartition des crédits au sein de la subvention « Activités des écoles» sur la proposition ci-dessus.**
- **AUTORISE le maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.**
- **DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2025**

Adoptée à l'unanimité

St-Quentin-Fallavier, le 31/03/2025
Publication et transmission en sous préfecture le 10 avril 2025
Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20250331-lmc116437-DE-1-1

Le Maire

MAIRIE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER - (Isère)

Mathieu GAGET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.